



Pénalités pour livraison non conforme et hors délai

Par **tico24**, le **11/06/2008** à **13:45**

J'ai été livré le 5/06/08 d'une pelle mécanique avec un retard de 2 mois. J'ai signé l'accord de livraison avec une réserve d'un matériel non installé sur cette pelle alors que inscrit sur le bon de commande. Et je n'ai pas signé le procès verbal de réception pour un crédit bail à la banque.

J'ai repoussé un chantier où j'avais besoin de ce matériel supplémentaire déjà par 2 fois et la date buttoire est dans 4 jours. Je n'ai pas de nouvelle concernant l'installation de ce matériel supplémentaire oublié par mon fournisseur, je ne pense pas qu'il soit disponible pour la date buttoire.

Puis-je contraindre mon fournisseur à me régler des pénalités par jour dépassant la date buttoire de mon chantier, ou lui demander de rembourser la location d'une pelle équipée de ce matériel pour effectuer mon chantier dans le temps imparti ?

Merci d'avance